



**MRC**  
Domaine-du-Roy



***Priorités  
d'intervention  
en matière de  
développement  
local et régional***

***Fonds de développement  
des territoires***

***Adoptée par le conseil de la MRC le 12 Avril 2016***

***Amendée le 14 mars 2017, le 10 avril 2018 et le 9 avril  
2019***

Avec l'adoption de la loi 28, la MRC du Domaine-du-Roy s'est vu confier le mandat du développement économique local et régional de son territoire ainsi que la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT). En vertu des exigences de l'entente relative au FDT, la MRC a également adopté le 12 avril 2016 une Politique de soutien aux entreprises et une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. La MRC doit également adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional et convenir de la répartition du fonds de développement des territoires.

## 1. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, inspiré de sa vision de « **Devenir la communauté la plus dynamique, entrepreneuriale et attirante des MRC du Québec** », établit ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional en misant sur les richesses et ressources de son territoire dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie, du cadre de vie, de l'environnement naturel et des activités économiques de son territoire.

Ses priorités d'intervention 2019-2020 sont donc en concordance avec les stratégies d'aménagement et de développement de son territoire, en lien avec les objectifs poursuivis par les différents chantiers et stratégies de la vision stratégique et aussi en fonction des objectifs du fonds de développement des territoires (FDT) à savoir:

- A) La réalisation des mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- B) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services dans le domaine du loisir ainsi que dans les domaines social, culturel, touristique, technologique, etc.;
- C) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- D) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- E) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- F) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'elle aura défini à cette fin.

<b>Vision stratégique de développement du territoire</b>		
<i>« Devenir la communauté la plus dynamique, entreprenante et attirante des MRC du Québec »</i>		
<b>Développement économique</b>		
<b>Stratégie</b>	<b>Priorité</b>	<b>Objectif FDT</b>
Stratégies de développement économique du CLD	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets économiques en lien avec les stratégies économiques retenues (démarrage, rétention et croissance et attraction des investissements)</li> <li>✓ Stratégies et actions ciblées dans le plan d'action du CLD ou tout autre projet économique structurant ayant reçu un avis économique favorable du CLD</li> </ul>	C et D C et D
Stratégies agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Stratégies et actions ciblées dans le Plan de développement de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire révisé (PDZA)</li> <li>✓ Toute autre action jugée prioritaire par le chantier Agroalimentaire</li> <li>✓ Stratégies visant le déploiement de L'ARTERRE</li> </ul>	A-D-F A-D A-D
Stratégies touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Stratégies et actions ciblées prioritaires par le chantier Tourisme en lien avec la stratégie collective de développement touristique</li> <li>✓ Stratégies touristiques du Lac-Saint-Jean (Destination Lac Saint-Jean, Bureau de congrès, etc.)</li> </ul>	A-D-F A-D
Stratégies forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Stratégies et actions jugées prioritaires par le CLD et/ou la MRC en lien avec le développement de la filière feuillue, de la bioéconomie, de la transformation du bois et des sous-produits</li> </ul>	A-D-F
Stratégies d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Stratégies et actions de développement de la culture d'innovation, de créativité et de développement de l'intelligence d'affaires</li> <li>✓ Déploiement d'une veille stratégique territoriale</li> <li>✓ Implantation d'espaces d'innovation (hubs numériques, coworking, etc.) sur le territoire</li> </ul>	C-F C A-C-F
Stratégies de développement de la main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Stratégies et actions en lien avec la Politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes au Lac-Saint-Jean</li> <li>✓ Stratégies et actions en lien avec l'attraction, l'accueil, l'intégration et l'établissement durable de la main d'œuvre (Ose le Pays des Bleuets, Portes ouvertes sur le Lac, Place aux jeunes, municipalités attrayantes, etc.)</li> </ul>	A-B-C-D-E-F A-B-C-D-F

<b>Développement sociocommunautaire</b>		
<b>Stratégie</b>	<b>Priorité</b>	<b>Objectif FDT</b>
Stratégies en lien avec la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La politique de développement social</li> <li>✓ Lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales sous l'angle des déterminants du revenu, de l'emploi, de l'éducation et de la santé</li> <li>✓ Développement de la santé globale (physique, mentale et psychologique) de la population</li> </ul>	A-D-F B-D-F B-D-F

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le transport comme vecteur d'accessibilité</li> <li>✓ Le développement des saines habitudes de vie</li> <li>✓ Le développement sain de l'enfant et la valorisation paternelle</li> <li>✓ L'accessibilité à la culture comme vecteur de socialisation et de développement</li> <li>✓ L'amélioration des conditions de vie des aînés (politiques MADA locales et territoriale)</li> <li>✓ Le système alimentaire durable</li> </ul>	<p>B-D-F B-D-F B-D-F B-C-D-F</p> <p>B-D-F</p> <p>A-B-D-F</p>
--	--	--

<i>Développement local, territorial et régional</i>		
<b>Stratégie</b>	<b>Priorité</b>	<b>Objectif FDT</b>
Stratégies régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets ou ententes sectorielles convenues avec l'une ou plusieurs autres MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou de Ville de Saguenay cadrant avec l'une des priorités de développement du territoire;</li> </ul>	E
Stratégies territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets territoriaux convenus avec au moins trois municipalités et/ou la communauté de Mashteuiatsh</li> <li>✓ Projets de mobilisation territoriaux</li> </ul>	A-B-D B-D
Stratégies de développement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projets de développement local en lien avec les plans d'action locaux ou toute autre priorité de développement convenue par les conseils locaux</li> <li>✓ Maintien des services de proximité</li> <li>✓ Initiatives visant à contrer la dévitalisation des milieux ruraux</li> <li>✓ Partage ou regroupement de services visant le maintien des services publics municipaux sans accroître le fardeau fiscal des citoyens</li> <li>✓ Projets de mobilisation des communautés locales</li> </ul>	B-D-F B-D-F B-D-F B-D-F D-F

<i>Aménagement, protection et mise en valeur du territoire</i>		
<b>Stratégie</b>	<b>Priorité</b>	<b>Objectif FDT</b>
Stratégies en lien avec le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Planification de l'aménagement et du développement du territoire</li> <li>✓ Protection et mise en valeur des paysages</li> <li>✓ Valorisation du patrimoine bâti</li> <li>✓ Revitalisation des centres-villes et noyaux de villages</li> <li>✓ Maintien des services de proximité</li> <li>✓ Réseaux de communication, de téléphonie cellulaire et de transport</li> <li>✓ Priorités de développement de la stratégie paysagère</li> </ul>	A A-B-D-F A-B-D-F D-F B-D-F A-B-D-E-F A-D-F

Tout projet sollicitant le fonds de développement du territoire (FDT) doit obligatoirement cadrer avec au moins l'une des priorités de développement énoncées ci-dessus.

La MRC se réserve cependant le droit de contribuer financièrement à un projet qui ne cadre pas nécessairement avec l'une des priorités d'intervention qu'elle aurait établies et énoncées précédemment, mais qu'elle juge prioritaire considérant ses effets structurants sur l'amélioration du milieu de vie, le développement et l'occupation dynamique du territoire.

## 2. DISPONIBILITÉ DE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

	<b>2019-2020</b>
Gestion administrative de l'entente et interventions de la MRC	135 257 \$
<u>Mesures d'aide financière</u>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de soutien aux entreprises du CLD Domaine-du-Roy / Développement de projets économiques structurants</li> </ul>	276 513 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie d'attraction et de rétention de la main d'œuvre</li> </ul>	75 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de développement touristique (MRC)</li> </ul>	140 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de soutien au développement local</li> <li>- Programme de soutien au développement territorial</li> <li>- Soutien à la mise en œuvre de la Politique MADA</li> <li>- Programme de soutien à la mobilisation</li> </ul> </li> </ul>	270 477 \$
	349 504 \$
	13 462 \$
	27 808 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projets structurants de développement local et régional (MRC)</li> </ul>	243 825 \$
<b>Total des mesures d'aide financière</b>	<b>1 531 846 \$</b>